

Gérald Frigon (116)

Chaque société se distingue par sa culture, ses valeurs, ses croyances, son organisation politique et sociale. La société de Trois-Rivières d'aujourd'hui est probablement plus différente de celle de Masena (NY) et de celle de Beaverville (IL) qu'elle ne l'est de celle de Batiscan du XVII^e siècle. Les Frigon, en quittant la Batiscanie au XIX^e siècle pour une terre d'accueil américaine, ont entrepris une évolution différente de celle de leurs cousins demeurés au Québec. Que savons-nous de l'évolution de chaque groupe d'immigrants attiré par les industries de la Nouvelle-Angleterre ou par les plaines fertiles du Mississippi? Que savons-nous des opportunités et des écueils des regroupements de familles francophones dans ces régions? Quelle fut la position et l'apport de ces francophones dans l'évolution de leur pays d'accueil,

jusqu'à maintenant? Nos cousins américains seraient les mieux placés pour faire ces recherches.

De même ici, «en» Québec, plusieurs recherches restent à faire; entre autres: la liste des propriétaires de la terre ancestrale depuis François Frigon à nos jours; l'exploitation forestière dans la région de Batiscan aux XVIII^e-XIX^e siècles; le tracé et la construction du chemin du Roy entre 1731 et 1735; l'histoire et les exploits de Honoré Chamois, Hérault d'Armes et père de Marie-Claude.

Chacun de vous, selon votre intérêt et vos goûts, pouvez contribuer aux recherches qui nous passionnent tous et, ainsi, alimenter notre bulletin.

QUEL EST VOTRE PROJET DE RECHERCHE ?

CÉCILE BRUNELLE PASSE LE FLAMBEAU

Le jardin de Marie-Claude et François

La chronique *Le jardin de Marie-Claude et François* a été mise sur pied avec le bulletin *Hiver 2004*. Sous la gouverne de Cécile Brunelle, cette rubrique a publié cinquante-trois frimousses d'enfants parmi les derniers descendants de Marie-Claude et de François. L'équipe du bulletin tient à remercier Cécile de son beau travail et souhaite par la même occasion la bienvenue à Sylvie Frigon qui assumera le maintien de cette rubrique. Nous assurons à Sylvie notre entière collaboration.

BAIL À FERME DE DEUX BŒUFS - II

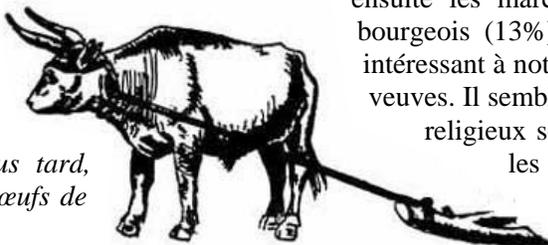
Pierre Frigon (4)

La grille d'analyse de D'Amour et Cossette s'applique-t-elle aux baux à ferme signés dans la région des Trois-Rivières ?

Pour répondre à cette question, nous avons relevé de nombreux contrats de location d'animaux de la région de Trois-Rivières. Ces contrats confirment que les conditions de location étaient comparables à celles qui prévalaient à Montréal. Il semble toutefois que dans la région des Trois-Rivières, la rente était payable surtout en blé alors qu'à Montréal, D'Amour et Cossette n'en auraient relevé aucune.

Louer ou acheter ?

« Il est pareillement question de louage de bœufs au XVII^e siècle, alors que nombre d'établissements agricoles n'en ont pas. La pratique est de moins en moins courante, quelques décennies plus tard, quand plusieurs habitants disposent de bœufs de travail. »⁽¹⁶⁾



Durant la période 1661-1760, D'Amour et Cossette ont constaté que la plupart du temps, les chevaux étaient achetés (30 ventes sur 33 contrats) et les vaches, louées la plupart du temps (98 locations sur 105 contrats). Les bœufs et taureaux étaient loués ou vendus à part égale (26 locations sur 54 contrats). D'autres animaux, sous

l'appellation de « bestiaux » étaient majoritairement vendus (16 ventes sur 21 contrats)⁽¹⁷⁾. Les auteures mentionnent que les échanges de bêtes sans contrat notarié étaient sans doute fréquents entre voisins étant donné les frais liés à la rédaction d'actes notariés. On peut donc difficilement évaluer l'ampleur réelle du phénomène. Mais devant la rareté du bétail, on peut supposer que ceux qui en possédaient les exploitaient au maximum.

Les bailleurs cultivateurs comptent pour 30 %. C'est le groupe qui met le plus d'animaux en location. Viennent ensuite les marchands (15%), les nobles et bourgeois (13%), les artisans (12%)⁽¹⁸⁾. Fait intéressant à noter, 10% des bailleurs sont des veuves. Il semble que la location par un ordre religieux soit assez rare. En effet, dans les 213 contrats analysés par D'Amour et Cossette, aucun n'impliquait une communauté religieuse.

(Suite page 136)

16- Robert-Lionel Séguin, p. 545

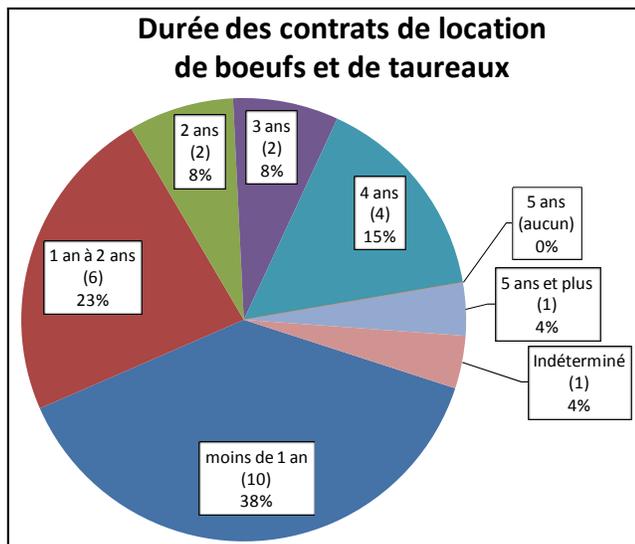
17- D'Amour et Cossette, p. 221, tableau 1

18- D'Amour et Cossette, p. 226, tableau 4

(Suite de la page 135)

Pourquoi louer des bœufs pour quatre ans ?

La durée de location des bœufs et taureaux allait de quelques semaines à 5 ans et très exceptionnellement à plus de 5 ans. Ces derniers étaient généralement loués pour une période de moins de un an. Voir le graphique⁽¹⁹⁾ des bœufs et taureaux loués :



On compte 38% de locations pour une période de un an ou moins. Doit-on conclure que les plus avisés louaient les bœufs pour défricher et/ou labourer puis les retournaient rapidement au propriétaire pour éviter d'avoir à les soigner, particulièrement durant l'hiver?

Pas nécessairement. Louer des bœufs pour une longue période, pouvait être une bonne stratégie. Dans le contexte de pénurie d'animaux de trait qui prévalait à Batiscan, François Frigon s'assurait d'avoir sous la main une force de trait en tout temps. Ce qui était un avantage certain pour le transport du bois en hiver, le transport des personnes à l'Église, l'essouchage, le labourage etc. De plus, la période de location terminée, ses bœufs pouvaient être mangés et les peaux devenir *robes de bœuf*, *souliers de bœuf*, ceintures, harnais et quoi encore!

Louer en automne ou au printemps ?

François Frigon prend possession de ses bœufs en octobre. Il devra donc les nourrir durant presque un an avant de pouvoir en retirer un revenu. Voilà l'un des risques que comportait son contrat.

Mais le principal risque était la mort des animaux, surtout durant l'hiver. Période où le froid pouvait être meurtrier. « Pour une mort naturelle, les deux clauses les plus fréquentes sont le partage de la perte à part égale entre le preneur et le bailleur et la perte assumée par le bailleur. Dans ce cas, le locataire doit remettre la peau de l'animal qui sera vendue par le bailleur pour éponger une

partie de la perte»⁽²⁰⁾. Le notaire Cusson ne donne pas ces précisions. On présume donc qu'en cas de mort, la peau appartenait à François Frigon.

Il est à noter que la prise de possession des animaux se fait à la signature du contrat et que sur 6 contrats de location de bœufs relevés par Audet⁽²¹⁾, 4 ont été signés à l'automne, un en hiver et un au printemps. Chez Séguin, pages 229 à 252, on recense 30 locations de bœufs. En septembre, octobre et novembre : 14; en décembre, janvier, février : 8; en mars et avril : 8. Encore ici, les contrats se signaient très majoritairement à l'automne et à l'hiver.

Les bailleurs s'évitaient ainsi l'obligation de soigner et nourrir les bêtes durant l'hiver et le risque reposait sur les épaules des preneurs.

Vu les conditions difficiles de vie à cette époque bien présente était la probabilité que les animaux meurent avant le terme du contrat.

Trop vieux les bœufs ?

Les bœufs de François étaient âgés de 8 ans et il devait les garder durant 4 ans.

Sur 163 bœufs répertoriés par les auteures, 106 ont moins de 8 ans (65%), 22 ont 8 ans et plus (13,5%), 35 ont un âge indéterminé (21,5%)⁽²²⁾.

Les bœufs loués par François Frigon étaient donc bien vieux ! Mais comme on l'a vu, ces bêtes étaient rares à Batiscan. Deux vieux bœufs valent mieux que pas du tout. Surtout si ce sont des bœufs habitués à travailler ensemble et qui, avec l'âge ont acquis une certaine docilité. Et, s'ils sont bien traités, ils peuvent être utiles durant quelques années... « moyennant Dieu », comme on disait à cette époque.

L'âge des bœufs était-il la raison d'en louer deux plutôt qu'un seul ?

Eh bien non ! « ... les bœufs travaillent souvent en paire et sont ainsi presque toujours vendus en paire, il est imaginable que leur valeur et leur productivité augmentent après quelques années de travail en commun. » Sur : 126 bœufs, 114 ont été vendus par paires! Et habituellement ils ont le même âge⁽²³⁾

Dans le prochain texte : Sept minots et demi de blé froment par année, trop payé? Pourquoi payer à Noël ? Trop chers, les bœufs? Conclusion.

19- D'Amour et Cossette, p. 225 (extrait du tableau 3)

20- D'Amour et Cossette, p. 224

21- Audet, Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France, Les éditions GID, Ste-Foy, Québec, 2001, p.70

22- Information complémentaire fournie par Valérie D'Amour

23- Information complémentaire fournie par Valérie D'Amour